

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.

Etaient Présents : Christophe BEC, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis CAZARD, Aurore COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sylvie GUIRAO, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.

Etait Excusé : Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à Michel ROUMEGOUS)

Présents : 14

Votants : 15

A été élu secrétaire de séance : Patrick MARTY

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de supprimer de l'ordre du jour les deux points suivants car ils ne sont pas nécessaires :

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal ;
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Assainissement ;

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 9 décembre 2020 ;
2. Décision du Maire ;
3. Demandes de subventions pour les programmes d'investissement 2021 ;
4. Création d'un nouveau lotissement à La Peyrade :
 - o Choix du nom du lotissement ;
 - o Création d'un budget annexe ;
 - o Permis d'aménager.
5. Vente de terrains ;
6. Classement voirie communale;
7. Opération de rénovation de l'ancienne minoterie : Attribution marchés publics - Lots 12 et 16 ;
8. Questions diverses.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2020

Le procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

2 – Décision du Maire

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil municipal et expose les dépenses engagées telles qu'elles figurent ci-après :

Date de la décision	Libellé	Entreprise retenue	Coût de la prestation €TTC
31 décembre 2020	Vente d'herbes	EURL LAZU	650 € TTC

Le Conseil municipal, oui cet exposé, après en avoir délibéré, **PREND ACTE**, à l'unanimité des membres présents, des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

3 – Projet Maison Médicale – Demande de subventions : Plan de financement et échéancier prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal de créer une Maison Médicale dans le bâtiment de l'ancienne école primaire, Place du Foirail Haut. Au vu des premiers éléments fournis par les études de faisabilités, il semblerait opportun de déplacer le projet dans l'ancienne trésorerie, qui est désaffectée actuellement. Cela permettrait de rénover ce bâtiment remarquable dans le bourg de Montbazens et situerait la Maison Médicale à proximité de la Pharmacie. L'enveloppe financière globale de ce projet est estimée à 1 010 000 €HT. Un dossier de demande de subventions avait été adressé en 2019 auprès de l'état, de la Région et du Conseil Départemental.

Au titre de la DETR 2019, la commune bénéficiera d'une subvention de l'Etat de 59 067.50 € dans le cadre d'une première tranche de travaux d'un montant de 295 337.50 euros HT. Monsieur le Maire indique donc qu'il est nécessaire d'ajuster le programme de travaux et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles:	1 010 000.00 € HT
Recettes prévisionnelles :	
DETR 2019 acquise (20%):	59 067.50 €
DETR 2021 (40%):	285 865.00 €
Conseil Régional :	100 000.00 €
Conseil Départemental :	100 000.00 €
Fonds de concours Communauté : de Communes Plateau Montbazens	50 000.00 €
Autofinancement Commune :	415 067.50 € HT

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant

Janvier 2021

Etudes de faisabilités - Diagnostics

Mars 2021

Consultation Maîtrise d'œuvre

COMMUNE DE MONTBAZENS
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Juin 2021	Choix d'une équipe de Maîtrise d'Œuvre
Septembre 2021	Dépôt permis de construire
Octobre 2021	Consultation des entreprises
Janvier 2022	Notification des marchés et préparation du chantier
Février 2022	Début des travaux
Janvier 2023	Réception des travaux et mise en service

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de création d'une Maison Médicale;
- **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle du projet de « création d'une Maison Médicale » à 1 010 000 €uros HT. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au Budget ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel actualisé et mandate le Maire pour compléter les dossiers de demandes de subventions en cours auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- **APPROUVE** la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens ;
- **MANDATE** le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

**4 – Projet Terrain multisports – Demande de subventions :
Plan de financement et échéancier prévisionnel**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un terrain multisports, pour répondre aux besoins actuels en matière d'attractivité du territoire, de loisirs et de cohésion sociale. Ce projet pourrait être situé à côté du terrain de tennis et du jardin d'enfants, sur une partie de l'emprise de l'ancien camping municipal.

Le projet consisterait à :

- réaliser les terrassements nécessaires à la mise en place du projet ;
- mettre en place le terrain multisports et les divers aménagements intérieurs.

Il s'avère que le besoin de diversifier les loisirs et de créer de nouvelles structures en plein-air a été exprimé auprès des élus de la commune. Cet équipement permettrait aux jeunes de pratiquer une activité sportive de plein-air, porteuse de valeurs et d'épanouissement personnel et collectif, dans un contexte difficile pour nos jeunes, de type basket-ball, handball, football à 5 ; et le tout hors d'espaces confinés.

L'aménagement de ce terrain pourrait aussi servir aux écoles publiques et privées de la commune, en leur proposant un équipement supplémentaire au stade et gymnase, permettant une pratique en extérieur de sports d'intérieur.

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

De plus, ce projet est vecteur de lien social. Il attirerait un public varié, allant des jeunes enfants aux adolescents et adultes. Étant situé à côté du jardin d'enfants et proche de l'EHPAD et du Foyer-logement *Lou Mouli Del Bent*, plusieurs générations pourraient se rencontrer sur le site, déjà équipé de bancs et d'espaces ombragés, et permettraient des échanges inter-générationnels.

Ce programme d'investissement s'élèverait à 65 151 € HT:

Création d'un terrain multisports	Prix € HT
Fourniture du terrain et pose de l'ensemble	28 600.00
Equipements divers : <i>Panneaux en composite, ossature inox, gazon, mini buts</i>	17 140.00
Plateforme en enrobés	19 411.00
Montant total de l'opération en Euros HT	65 151.00

PLAN DE FINANCEMENT

ETAT DETR (40%)	26 060.40 €
Conseil Départemental (20%)	13 030.20 €
Conseil Régional (20%)	13 030.20 €
Autofinancement (20 %)	13 030.20 €
TOTAL Euro HT	65 151.00 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Les travaux pourraient débuter après réception de l'avis de dépôt de ce dossier de demande de subvention et se dérouler au 2^{ème} semestre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **APPROUVE** le projet de création d'un terrain multisports tel qu'il est exposé ci-dessus ;
- **VALIDE** le plan de financement de l'opération tel qu'il est exposé ci-dessus ;
- **MANDATE** le Maire pour solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 « équipements sportifs », du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces décisions, établir et signer tout acte qui s'y rapporte et toutes les pièces des marchés à intervenir.

Délibération adoptée à la majorité : 14 voix pour et 1 voix contre.

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

5 – Futur lotissement – Choix du nom – Création d'un budget annexe – Dépôt du Permis d'aménager

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil en date du 9 décembre 2020 relatif au choix du maître d'œuvre LPB et du projet présenté relatif à la réalisation d'un futur lotissement longeant l'Avenue de la Résistance et situé sur les parcelles 149 et 150 section AI au lieu-dit La Peyrade-basse.

Dans le cadre de la continuité de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil de choisir un nom au futur Lotissement. Après débat, le nom proposé est « Lotissement Les Vignes ».

Ensuite, Monsieur le Maire explique au Conseil qu'au vu du code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire-comptable M14, il est nécessaire de créer un budget annexe relatif à ce lotissement en 2021. Il propose au conseil de dénommer ce budget « Budget annexe Lotissement les Vignes ». Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe et seront assujetties à la TVA.

Pour finir, Monsieur le Maire représente au Conseil le projet de lotissement et propose de déposer le permis d'aménager en vue de son instruction. Il explique que, pour cela, il est nécessaire de modifier l'Orientation d'Aménagement (OA) du PLU de Montbazens sur le secteur de la Peyrade-Basse car elle prévoit un accès unique par le chemin rural et des emplacements réservés pour élargir ce chemin alors que le projet de LBP prévoit un accès par la Route Départementale (avec avis favorable du Conseil Départemental). Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commune doit solliciter la Communauté de Communes pour modifier l'OA car c'est elle qui est compétente en matière de planification.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** au projet le nom « Lotissement Les Vignes »;
- **APPROUVE** la création du budget annexe « Lotissement Les Vignes » et l'inscription du projet dans ce budget annexe ;
- **APPROUVE** le projet et le dossier d'aménagement présenté ;
- **SOLLICITE** la Communauté de Communes pour modifier l'OA du PLU de Montbazens ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs afférents au Permis d'aménager;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour déposer le dossier de permis d'aménager en vue de son instruction ;
- **S'ENGAGE** à réaliser, entretenir et gérer les espaces communes y compris la voirie avant leur transfert dans le domaine public communal et au-delà ;
- **S'ENGAGE**, dans le cadre de la viabilisation du lotissement et dans l'attente de la construction de maisons, à réaliser les travaux différés suivants avant le 31 décembre 2025 : travaux de voirie définitive, bas-côtés, aménagement et plantation des espaces verts, éclairage public.

6 – Vente d'un terrain Route de Lugan – Section AK Parcelle 477

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Madame et Monsieur LAUREYS Julien souhaitent acquérir la parcelle section AK n°477 située Route de Lugan à Montbazens. Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le tarif de vente de cette parcelle.

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée Section AK n°477 d'une surface de 650 m² située Route de Lugan à Montbazens pour un montant de 9 100 €HT;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et signer tous les documents nécessaires à la vente de ce terrain.

7 - Vente Lot n°3 - Lotissement L'Orée de Dèzes II

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Madame Emilie Pradel souhaite acquérir le lot n°3 du Lotissement L'Orée de Dèzes II, section AM parcelle n°501 d'une superficie de 800 m². Il rappelle la décision du Conseil municipal en date du 10 décembre 2013 fixant le prix à 23€HT le mètre carré, soit 18 400 €HT.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la vente du lot n°3 du Lotissement L'Orée de Dèzes II, parcelle cadastrée Section AM n°501 d'une surface de 800 m² pour un montant de 18 400 €HT;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et signer tous les documents nécessaires à la vente de ce terrain.

8 – Classement voiries communales

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de classer des voies communales et de les intégrer au tableau de classement notamment :

- la nouvelle voie de l'école publique (ajout de 265 mètres à la VC n°45 existante dont la longueur était initialement de 45 mètres) ;
- le parking de l'école publique d'une surface de 1 100 m² ;
- une partie du chemin rural n°48, reliant les communes de Montbazens et Valzergues, entre la RD 994 et la RD 287, représentant une longueur de 435 m et l'ajouter à la VC n°59 déjà classée pour une longueur de 200 m ;

Le tableau ainsi modifié porterait la longueur de la voirie communale à 43 972 mètres.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le classement de ces deux voiries et le parking de l'école publique dans le tableau de classement des voiries communales ;
- **VALIDE** le nouveau tableau de classement des voiries communales comme ci-annexé,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et signer tous les documents nécessaires qui s'y rapportent.

Délibération adoptée à la majorité : 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

9 - Attribution des marchés publics - Lots n°12 et n°16 - Opération de rénovation du « Vieux Moulin »

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'entreprise SARL CANO et Fils, titulaire des marchés de travaux des lots 12 (Ravalement) et 16 (Echafaudage), est en liquidation judiciaire suite au jugement du Tribunal de commerce de Rodez en date du 13 octobre 2020. Le contrat avec l'entreprise CANO a donc été résilié et une nouvelle consultation a été lancée le 4 décembre dernier pour ces 2 lots. La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes s'est réunie en janvier pour analyser les offres. Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse au Conseil municipal. Les offres les plus économiquement avantageuses sont les suivantes :

- LOT n°12 Ravalement : SARL Paramelle Fabien pour un montant de 9 180.00 €HT
- LOT n°16 Echafaudages : SARL Paramelle pour un montant de 3 682.31 €HT

Après analyse des offres, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux à l'entreprise SARL PARAMELLE Fabien pour les montants suivants :
 - LOT n°12 Ravalement pour un montant de 9 180.00 €HT
 - LOT n°16 Echafaudages pour un montant de 3 682.31 €HT
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et signer tous les documents nécessaires qui s'y rapportent.

Question diverses :

A – Difficultés de circulation

La circulation autour de l'Eglise et du Collège Saint-Géraud est difficile lors du ramassage scolaire le matin et le soir. Monsieur le Maire propose d'étudier les différentes solutions pour résoudre ces problèmes de circulation mais aussi de stationnement dans le centre de Montbazens.

B – Départ à la retraite.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'agent technique de la commune part à la retraite le 1^{er} juillet 2021. Il est donc nécessaire de recruter un nouvel agent. Une offre d'emploi sera donc publiée.

C – Site internet

Le site internet de la commune est opérationnel. Il reste seulement quelques informations à compléter dans l'onglet « Démarches administratives ».

D- Conteneurs ordures ménagères et tri sélectif

Francis Espinasse propose ses services pour réaliser un état des lieux de tous les points de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif sur la commune afin de programmer quelques travaux d'aménagement de ces lieux dans l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h40.

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

Délibérations du 28 janvier 2021
N°28012021-01 : Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal
N°28012021-02 : Projet Maison Médicale – Demande de subventions – plan de financement et échancier prévisionnel
N°28012021-03 : Projet Terrain multisports – Demande de subventions : plan de financement et échancier prévisionnel
N°28012021-04 : Futur lotissement – choix du nom – création d'un budget annexe – Dépôt du Permis d'aménager
N°28012021-05 : Vente d'un terrain – Route de Lugan – Section AK Parcelle 477
N°28012021-06 : Vente Lot n°3 – Lotissement L'Orée de Dèzes II
N°28012021-07 : Classement voiries communales
N°28012021-08 : Attribution des marchés publics Lots n°12 et 16 – Opération de rénovation du Vieux Moulin